

Rennes, le 25 août 2022

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

Objet : rentrée 2022/2023

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Les TRS reçoivent habituellement leur affectation au plus tard fin juillet (au départ en vacances des personnels administratifs). Cette année, les TRS n'ont toujours pas leur affectation et l'administration nous prévient que cela se fera seulement vendredi 26 aout voire en début de semaine prochaine. De même, les collègues qui ont fait des demandes de temps partiels ont été avertis de l'accord ou du refus mais ils ne connaissent toujours pas leur emploi du temps hebdomadaire. Nos collègues nous interpellent sur ces points car ils trouvent cette situation inacceptable d'autant plus qu'aucun message d'information sur un possible retard ne leur est parvenu dans leur boîte mail professionnelle.

En effet, impossible pour les TRS d'anticiper leur travail, de préparer leur cours pendant les vacances d'été. Cela engendre aussi le mécontentement voire la colère des directrices et directeurs qui ne peuvent pas préparer la rentrée avec les collègues qui assurent leur complément de service. Les directeurs et directrices ne savent pas non plus quel(s) jour(s) ils ou elles seront déchargés. Impossible aussi pour les personnes à temps partiel de concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale. Les conditions de travail de nos collègues sont d'ores et déjà dégradées alors que la rentrée n'est pas encore actée.

Cela s'ajoute à des mesures de carte scolaire qui vont conduire à de nouvelles fermetures de classe à la rentrée. Fait inédit, des écoles qui n'étaient pas concernées par des mesures de fermeture (même à titre provisoire) risquent de voir une classe fermer dans leur école ce qui engendrera la mutation forcée de collègues sans qu'ils aient pu participer au mouvement. Cela s'ajoute à des centaines d'INEAT refusés dans notre département alors qu'une cinquantaine de classes étaient fermées chaque jour en fin d'année.

Cela s'ajoute aux quelques 800 élèves ayant une notification vers un établissement spécialisé et se trouvant dans les classes ordinaires faute de place en structure adaptée. Cela s'ajoute aux contre-réformes notamment celle des évaluations d'école qui vont se mettre en place dans certaines écoles du département dès la rentrée et engendrer une charge de travail supplémentaire.

Le SNUDI-FO 35 déplore cette situation et fait le constat d'une impréparation de cette rentrée scolaire 2022/2023. La FNEC FP FO 35 vous a fait parvenir une demande d'audience afin de connaître les raisons qui conduisent à une telle situation et elle souhaite que toutes les demandes des collègues (jour de décharge, jour de temps partiel...) soient accordées. La question de la grève se pose aussi dès cette rentrée dans notre département.

En remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette situation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le SNUDI FO 35

Le secrétaire départemental

Mickaël BEZARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. B.' with a horizontal line underneath.